

# Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

30 avril 2019

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site [www.ofme.org](http://www.ofme.org), ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois des Communes forestières.

> GROS PLAN DU MOIS

## PREVENTION DES RISQUES

### Le débroussaillage, une priorité pour les communes

*Le débroussaillage est au cœur de la politique de prévention des incendies de forêt décidée par l'Etat. Afin d'accompagner les élus de la région dans l'exercice de leurs responsabilités vis-à-vis de son exécution, les Communes forestières organisent depuis le début de l'année des sessions de formations sur l'application du débroussaillage obligatoire, la dernière ayant eu lieu le 4 avril dans les Bouches-du-Rhône.*

*Le débroussaillage a aussi fait l'objet d'une instruction technique du Ministère de l'Agriculture à l'attention des personnels des services de l'Etat, mise en ligne récemment sur le site de l'Observatoire. Par ailleurs, des départements ont lancé la révision de leurs plans de protection des forêts contre l'incendie.*



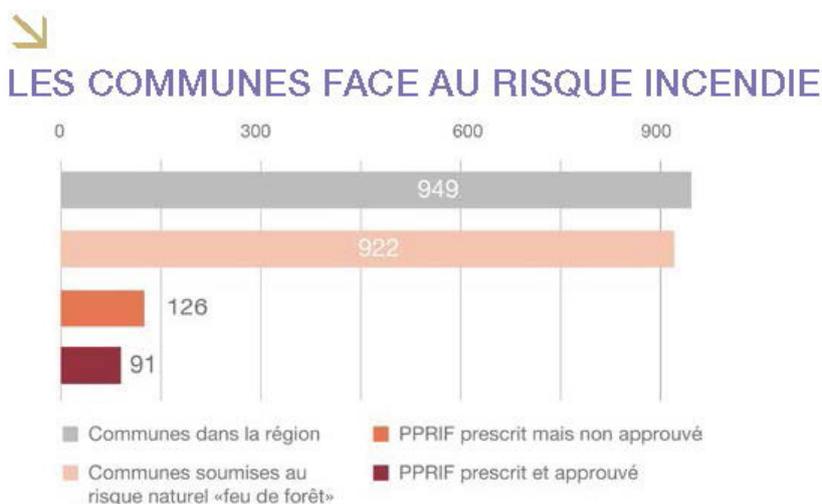
# 97 %

des communes de  
la région sensibles  
au risque incendie



## Le débroussaillage réglementaire, une exigence dans l'intérêt de tous

En raison notamment de conditions climatiques spécifiques telles que la sécheresse, la chaleur, et le vent, la forêt méditerranéenne est particulièrement vulnérable au risque incendie, avec 922 communes - sur les 949 que compte la région - sensibles au risque « feu de forêt ».



Source : Ministère de la transition écologique et solidaire 01/2018

Face à ce risque, et pour limiter l'importance des incendies et leurs conséquences, l'Etat élabore une politique de prévention, qui conjugue moyens matériels et humains -la sécurité civile-, et dispositifs législatifs et réglementaires. Bien que pilotée par l'Etat, la prévention des incendies passe par une forte implication des communes et comprend une responsabilité importante des maires, pour assurer la sécurité de leurs administrés.

Parmi les actions de prévention, le débroussaillage reste le moyen le plus efficace et le moins cher pour protéger les personnes et les biens, et réduire l'impact des incendies. En créant une discontinuité de la végétation tant verticalement qu'horizontalement, il assure en effet une plus grande auto-protection des constructions lors des incendies de forêt, et limite la propagation du feu. Bien réalisé, il facilite en outre l'action des pompiers et permet ainsi de ne pas concentrer les moyens de lutte sur les constructions pour défendre aussi les milieux naturels.

Le Code Forestier exige des propriétaires le débroussaillage sur un rayon de 50 m autour des constructions et le long des voies et linéaires de réseaux situées à moins de 200 m des forêts. Ces obligations légales de débroussaillage (OLD) sont encore trop peu respectées, comme l'attestent les retours d'expérience sur les feux de ces dernières années. Or les maires sont responsables de leur application sur le territoire, pour l'ensemble de leurs administrés. Ils disposent à cet effet de pouvoirs de police renforcés et d'outils juridiques de contrainte pour son exécution.

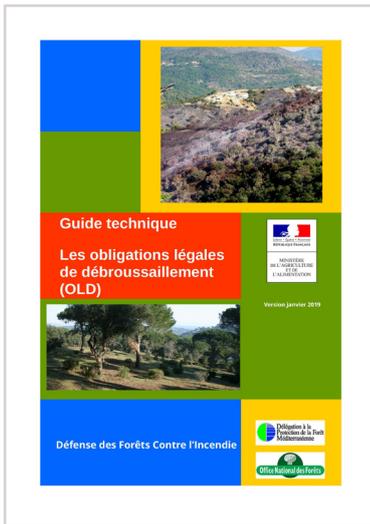
## Une instruction technique du Ministère pour rappeler les objectifs du débroussaillage et les outils à disposition

Dans la suite de deux rapports relatifs à la politique de prévention de l'Etat, l'un sur l'évaluation de la défense des forêts contre l'incendie paru en 2016 et l'autre sur les plans de protection des forêts contre l'incendie paru en 2018, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vient de publier en début d'année une instruction technique à destination de ses services déconcentrés (DRAAF, DAAF, DDTM).

Cette instruction technique n°2019-122 est destinée à améliorer l'action de l'Etat qui a placé le débroussaillage réglementaire comme un élément fondamental de sa politique de prévention. Elle précise les objectifs du débroussaillage réglementaire, les rôles des différents acteurs impliqués dans la procédure, et détaille le lien entre l'action administrative et l'action pénale.



Au cours de son élaboration en 2018, les Communes forestières ont été consultées et ont pu transmettre leur analyse, portées par la Fédération nationale à l'occasion d'une réunion de consultation organisée par le Ministère en avril 2018. Certains éléments ont été repris dans le texte final publié, notamment ce qui concerne l'accompagnement pédagogique, la progressivité des sanctions et une meilleure prise en compte de l'échelon intercommunal dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.



L'instruction est accompagnée d'un guide technique comprenant un ensemble de fiches destinées à apporter des interprétations claires des textes pour faciliter la mise en œuvre de cette obligation sur des points tels que : contrôle de réalisation des OLD, réalisation des OLD sur le fonds d'autrui, superpositions d'OLD entre elles, superpositions avec d'autres réglementations...

## Des formations pour accompagner les maires dans leur responsabilité d'application des OLD

Les communes et leurs maires restent bien au cœur de l'application des OLD sur les territoires. Aussi les associations de Communes forestières portent depuis plusieurs années une action de formation, sensibilisation et appui aux maires pour le respect de la réglementation relative au débroussaillage obligatoire.

Leur format peut varier selon les départements, mais leur but est à chaque fois d'informer les maires sur leurs responsabilités et sur la réglementation en vigueur. Les étapes de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage sont détaillées dans le cadre d'une démarche communale proposée par les Communes forestières (identifier/sensibiliser/exécuter/contrôler/contraindre). Des témoignages et retours d'expérience viennent illustrer et permettent l'échange entre les élus participants. Les visites sur le terrain sont particulièrement attendues pour visualiser la réalisation des OLD et l'application de la réglementation départementale.



Depuis janvier 2019, 4 visites ont ainsi été réalisées dans le Var (Le Thoronet, Le Beausset, Draguignan et Bormes-les-Mimosas) avec l'intervention de la DDTM 83, 2 formations dans les Hautes-Alpes (Serres et Embrun) avec les interventions de l'ONF et de la DDT 05, et une formation dans les Bouches-du-Rhône (Saint-Rémy de



Provence) le 4 avril dernier, avec les interventions de la DDTM 13, du SDIS 13, du Département et du PNR des Alpilles.

L'implication de l'Etat aux côtés des communes est par ailleurs indispensable et doit s'inscrire dans la durée. Le « plan débroussaillage » du Préfet des Bouches-du-Rhône de 2016, qui reprenait notamment la démarche communale mise au point par les Communes forestières, vient d'être relancé début 2019. Il apporte un appui des services de l'Etat aux maires dans leurs efforts de sensibilisation des administrés (courrier co-signé, présence aux réunions publiques...) et leur action de contrôle de réalisation des OLD (contrôles conjoints sur le terrain).

La Région et certains Départements apportent leur concours aux communes pour la réalisation d'un plan communal pluriannuel de débroussaillage et/ou la réalisation de leurs propres OLD communales, ou encore à travers leur soutien à l'action de formation conduite par les Communes forestières.



### **La révision des PDPFCI en cours dans les Alpes maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var**

Autre action en cours : les Plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI) sont en phase de révision dans plusieurs départements.

Dans les Alpes maritimes, l'étude a commencé en juillet 2018. En raison de la forte occurrence des feux dus à des écobuages non maîtrisés au cours de cet hiver 2018/2019, avec 229 ha de végétation partis en fumée, une des priorités inscrites dans la révision du PDPFCI porte sur la lutte contre les feux d'hiver. Deux groupes de travail collaborent pour la rédaction du nouveau plan : un comité de pilotage restreint qui établit les orientations pour le plan à venir et un comité de pilotage élargi, composé des partenaires impliqués dans la DFCI, dont l'association de Communes forestières. Ce dernier émet des avis, des interrogations et formule des propositions.

Dans le Var, la DDTM a aussi commencé la révision du PDPFCI en 2018. L'association de Communes forestières y participe à travers l'apport d'éléments politiques et techniques et l'animation du comité technique intercommunal DFCI. L'élaboration du nouveau document passe par un bilan de la période précédente suivi d'une phase de réunions techniques pour définir les axes de travail du prochain plan. Les principaux sujets de révision sont les suivants : servitude DFCI, données SIG et partage de données, OLD, PPRIF, PAC Risque Incendie de Forêt, retour d'expérience, gestion forestière et DFCI, coupures agricoles, citernes DFCI, coordination inter-services...

Dans les Bouches-du-Rhône, la révision du PDPFCI a débuté en octobre 2018. Après un bilan du précédent plan, qui s'appuie sur les retours des acteurs impliqués dans la DFCI, les orientations pour le futur PDPFCI ont été définies et sont en cours de déclinaison par 5 groupes de travail sur les thèmes : connaissance des phénomènes et après-incendie, prévention des départs de feu, gestion des risques subis et induits par les enjeux humains, aménagement du terrain pour la lutte. Les Communes forestières participent à ce travail d'analyse et de proposition.



[www](#) Télécharger l'instruction et le guide technique du Ministère dans l'article dédié

[www](#) Lire l'actualité sur la formation OLD dans les Bouches-du-Rhône

[www](#) Retrouver les rapports de 2016 et 2018 dans la documentation

[www](#) Consulter l'espace thématique en ligne dédié au débroussaillage [www.ofme.org/debroussaillage](http://www.ofme.org/debroussaillage)

## > LES AUTRES ACTUALITÉS

---

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois d'avril :

### **COMMUNICATION - Week-end du chêne-liège**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Forêt Modèle, la Municipalité de La Valette-du-Var et Lou Rodou Valettois ont organisé le Week-end du chêne-liège à la Valette du Var les 6 et 7 avril derniers.

[www](#) Lire l'article complet

### **FORÊT PUBLIQUE - Retour sur la vente de bois de Nans-les-Pins**

La vente de bois du 4 avril dernier, à Nans-les-pins (83), a proposé à la vente un volume total de 44 000 m<sup>3</sup> de bois issu des forêts communales et domaniales de la région.

[www](#) Lire l'article complet

### **POLITIQUES TERRITORIALES - Un guide pour gérer le foncier forestier et agricole**

Dans le cadre du projet Bois +05 financé par l'Ademe et le département des Hautes Alpes, les Communes forestières et la Safer viennent de publier un guide intitulé «Accroître et gérer votre patrimoine communal forestier et agricole».

[www](#) Lire l'article complet

### **FILIERE BOIS - Démonstration de projection de béton de chanvre sur ossature bois à Vidauban (83)**

L'interprofession Fibois SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et EnvirobatBDM proposent une matinée technique de démonstration de projection de béton de chanvre sur ossature bois, le 7 mai de 9h30 à 13h30 à Vidauban (83).

[www](#) Lire l'article complet

### **FORET PUBLIQUE - Assemblée générale constitutive des Communes forestières de Vaucluse**

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association des Maires de Vaucluse invitent tous les élus des communes du département à l'assemblée générale constitutive des Communes forestières de Vaucluse le 22 mai prochain.

[www](#) Lire l'article complet

### **FILIERE BOIS - Préparation des bilans de saison de chauffe**

Dans le cadre de la Mission Régionale Bois Energie, les Communes forestières solliciteront prochainement les maîtres d'ouvrage de chaufferies de la région afin de réaliser le bilan de saison de chauffe 2018/19.

[www](#) Lire l'article complet



## FINANCEMENT - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) projets territoriaux - Filière forêt bois

Le Gouvernement a lancé le 15 avril 2019 un AMI pour accompagner financièrement des démarches d'ingénierie permettant la concrétisation de projets collectifs et ambitieux ancrés dans les territoires au service du développement de la filière forêt-bois.

[www](#) Lire l'article complet

### > LIENS UTILES SUR LE SITE [www.ofme.org](http://www.ofme.org)\*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



### > RETROUVER LES ESPACES THEMATIQUES ET LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Cartothèque interactive > <http://www.ofme.org/cartotheque>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières.

\*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)

Site : [www.ofme.org](http://www.ofme.org)

